

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Vendredi 26 juin 2020 à 09h30 (par conférence audiovisuelle à distance) Approuvé lors de la séance 21/07/2020

**Etaient présents:** 

Collège A	
AGRESTI Jean-Philippe	
BERTON Eric	
BLACHE Philippe	
BOUFFIER Sophie	
LEONETTI Georges	
GIMENEZ Guy	

Collège B
CORREIA Mario
LENGRAND-JACOULET Sophie
MASCLET DE BARBARIN Marie
PROST Jean-Philippe
RADULESCO Thomas
SIFFREIN BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

	Collège « BIATSS »	
	GAUDY Fabrice	
MAILLE Laure		
	ROSA Emmanuelle	
TIR Fathia		
	FORESTIER Frédéric	

	Collège Usagers	
	MAHERZI Beyram	
100	KANE Marlin	
	PIERSON Hugo	
	SINICA Léa	
	PERRAD Remy	

Personnalités Extérieures	
TOMMASINI Maxime – Région	
GIBELLO Ghislaine - CNRS	
ROCCA-SERRA Marie-Laure - Marseille	
GODRON Amaury	

**Etaient représentés:** 

turent representative	
GODRON Amaury	Pouvoir à Eric BERTON
MOURET Laurence	Pouvoir à Eric BERTON
LECCIA Paul	Pouvoir à Georges LEONETTI
JOISSAINS-MASSINI Maryse	Pouvoir à Georges LEONETTI
PAUL Thierry	Pouvoir à Marie MASCLET DE BARBARIN
BLACHE Philippe	Pouvoir à Jean-Philippe PROST
MASOTTI Véronique	Pouvoir à Jean-Philippe PROST
GUENEC André	Pouvoir à Frédéric FORESTIER

SINICA Léa	Pouvoir à Marie Kane MARLIN

## **Etait absent sans représentation :**

DE SAINTE MARIE Isabelle BAGNOL Camille MAHERZI Beyram PERRAD Remy

## 32 membres présents ou représentés

Membres de droit	
Directeur Général des Services	BARBIERI Laurent
Agent comptable	LECLERCQ Isabelle

## Membres invités

Madame la représentante de Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Monsieur Damien VERHAEGHE

Madame Maryline CRIVELLO

Monsieur Lionel NICOD

Monsieur Philippe DELAPORTE

Monsieur Jean-Philippe POTIER

Monsieur Jean-Paul BONY

Madame Christine BLANC

Malcolm MENEGHINI – secrétaire de séance Ludivine CLERC – secrétaire de séance **Monsieur le Président** fait l'appel des participants. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 09h30.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christine BLANC, Directrice de l'Hygiène, de la Sécurité et de l'Environnement qui présente le point unique à l'ordre du jour : l'évolution du plan de reprise d'activité.

- Le document support figure en Annexe 1

Monsieur le Président demande si des administrateurs ont des observations sur ce point.

Madame Emmanuelle ROSA indique qu'elle a été contactée par des agents et des encadrants qui ont indiqué que leurs missions étaient tout à fait réalisables en télétravail et qui s'interrogeaient sur l'obligation de faire revenir leurs agents cinq jours sur cinq sur site.

**Monsieur le Président** répond que l'objectif est que les agents reviennent sur site mais que si le chef de service considère que ses agents reprennent normalement en présentiel mais peuvent et souhaitent rester en télétravail sur une partie de la semaine c'est également envisageable.

**Madame Emmanuelle ROSA** ajoute qu'à son avis en termes de RPS il est important que les agents reprennent l'habitude de retourner sur les sites mais que la question se posait plutôt sur l'obligation de revenir directement à des semaines complètes.

**Monsieur le Président** répond que le télétravail va être développé au sein d'AMU en accord avec les directions concernées et que la demande de télétravail est un droit. Il ajoute que l'important est que les agents ne restent pas en totalité en travail à domicile et qu'ils reviennent sur site, même a mi-temps. Il ajoute qu'une lettre d'AMU sera envoyée à tous afin d'expliquer les principes du PRA.

**Monsieur Laurent BARBIERI** ajoute que les principes que vient d'évoquer le Président vont être développés lors d'une réunion très prochaine avec les Directeurs de Services Centraux et Communs et les Responsables Administratifs de Composantes afin d'harmoniser les principes d'accompagnement des collaborateurs et de trouver les solutions les plus opportunes.

Madame Fathia TIR intervient sur l'attention particulière que doivent avoir les N+1. Elle indique par ailleurs que certaines initiatives observées sur le terrain ont été intéressantes pour accompagner le retour au travail sur site. Elle ajoute que la notion de télétravail est un droit et qu'il faudrait le mettre en œuvre rapidement afin d'éviter les conflits liés à la reprise sur site compte tenu de certaines difficultés liées notamment aux écoles et aux enfants des agents qui sont obligés de revenir sur site. Elle précise en outre que cela fait 4 ans que cette notion de télétravail est en réflexion sur AMU et qu'il est important de la mettre en œuvre.

Elle renvoie par ailleurs à la création des espaces de dialogue et précise que ce dispositif a toute sa place au vu de ce qui pourrait arriver au retour de cette longue période d'absence.

**Monsieur le Président** répond qu'il sera demandé une attention particulière aux N+1 pour leurs agents et que c'est le sens du message qui sera transmis suite à la communication du PRA. Concernant les lieux de rencontre ceux-ci sont en cours de réalisation, dans le respect des consignes sanitaires actuelles. S'agissant du télétravail, il a été décidé que le CHSCT s'emparerait du sujet afin de pouvoir le mettre en place au regard du retour d'expérience.

**Madame Fathia TIR** répond que le SGEN-CFDT est attentif à la mise en place du télétravail. Elle ajoute que la création d'espaces de dialogue s'inscrivait dans le dispositif de la qualité de vie au travail aurait dû être mise en place depuis plusieurs années et craint que ces dispositifs soient oubliés.

**Monsieur le Président** répond que ces espaces de dialogue seront mis en place de manière physique ou virtuel en fonction des possibilités.

**Madame Sophie BOUFFIER** demande confirmation que les réunions à plus de 10 personnes sont possibles.

**Monsieur le Président** répond par l'affirmative. Il ajoute que les règles limitant le nombre de personnes par locaux vont être revues et conditionnées au respect de la distanciation sociale et du port du masque.

**Madame Christine BLANC** précise qu'il existe déjà une fiche « préparer la reprise d'activité en tant qu'encadrant » dans le PRA qui pourrait être rappelée dans la lettre d'information.

Madame Sophie LENGRAND-JACOULET demande la parole. Elle souhaite signaler que l'on parle beaucoup de la bienveillance des N+1 mais qu'elle est confrontée à un besoin de bienveillance de la part des N+1 qui ont été très sollicités durant cette période et qui sont épuisés. Elle ajoute qu'elle a l'impression que ces encadrants sont un peu oubliés et tient à les remercier pour leur travail qui a permis de continuer l'activité durant cette période sans avoir rencontré de problème particulier.

Madame Emmanuelle ROSA revient sur les propos de Madame LENGRAND-JACOULET sur les encadrants et indique que cela a fait l'objet de remarques particulières au SNPTES sur la formation et le soutien des encadrants, non seulement sur la période passée mais aussi sur la période à venir de la rentrée où ils vont devoir absorber beaucoup en matière d'organisation et de RPS.

**Madame Fathia TIR** indique que les propos du SGEN-CFDT sur le besoin de bienveillance sont naturellement destinés à l'ensemble des personnels y compris des encadrants qui ont eux-aussi des N+1. Elle ajoute que les encadrants ont été très présents malgré les difficultés.

En l'absence de nouvelles observations, Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Plan de reprise d'activité est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h55.

Fait à Marseille, le 21 juillet 2020.

Président d'Aix-Marseille Université

Annexe 1 - Plan de reprise d'activité